

CXIII.

14 Augustus 1566.

*Lettre missive de Son Altèze au Prince d'Orengé,  
le 14 d'Aougst 1566.*

MON BON COUSIN,

Cestes seront pour vous advertir que j'ay receu les ordonnances dressées pour obvier à tous désordres que, à cause de ces presches, pourroient advenir en la ville d'Anvers, sur lesquelles désirez que vous mande mon bon plaisir : ce que, à la vérité, j'eusse volontiers fait si promptement que l'eussiez désiré, et que dictes estre requis pour le service

---

(1) Aangehaald blz. 128. Op de gedrukte ordonnantie die zich bevindt in het 1<sup>e</sup> deel der *Justificatie van het Magistraat* ter Rijksarchieven van Brussel bewaard, leest men de volgende aantekening van Secretaris Grapheus :

« Tconcept van deser ordonnantie is den Leden deser stadt geproponeert ende gelesen » geweest opten VI<sup>en</sup> Augusti 1566, *in præsentia Auriaci*, ende den VII den Goeden » Mannen vande Gulden, Rethorycken, love, cooplyden ende ingesetene. »

de Sa Majesté et bien de la dicte ville. Mais, me trouvant pour le présent si petitement accompagnée des Seigneurs du Conseil, et sur l'actente certaine que j'ay de vostre venue icy déans peu de jours, il m'a samblé pour le plus convenable de remectre la délibération sur vos dictes lettres jusques à vostre venue, pour lors y adviser avecq vous, et en prendre une bonne et finale détermination, et telle que, pour le service de Sa Majesté, bien et repos de la dicte ville, sera trouvé convenir ; ne me samblant aussy présentement nécessaire de, pendant vostre absence, que sera si briefve, pourveoir la dicte ville de quelque Lieutenant, d'aautant mesmes que entretant (1) les Officiers et Magistrat pourront suppléer vostre absence, et que j'espère les choses n'estre présentement en si grand péril d'émotion, puisque par vostre dextérité y avez pourveu en bonne partie. Et, quant à ce qu'est advenu au Kiel, puisque les choses sont ainsy passées, fault remercier Dieu qu'elles ne soient pis allées, vous merciant bien affectueusement que m'en avez envoyé l'information. Et, remectant le surplus à vostre dicte venue, ce soit le Créateur qui, mon bon cousin, vous doint sa sainte grâce.

De Bruxelles, ce XIII<sup>e</sup> d'Aougst 1566.

Soubzscript : Vostre bonne cousine : MARGARITA, et plus bas : VANDER AA.

Et superscript : A mon bon cousin le Prince d'Orenge, Conte de Nassou, Chevalier de l'Ordre, Conseiller d'Estat et Gouverneur du conté de Bourgoingne et pays de Hollande, Zélande et Utrecht.

Collationnée à l'auctenticque copie, est  
trouvée accorder par moy,

A. GRAPHEUS. (2)